

**Philippe RICHARD**  
CREALIZE  
17 rue de Bavière  
« Les Grèbes »  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY  
Tél 03.83.57.14.14

Vandoeuvre lès Nancy, le 22 Novembre 2010

**Monsieur Le Procureur de la République**  
**TGI de Nancy**  
Monsieur Raymond **MOREY**  
Tribunal de Grande Instance  
Rue du Général Fabvier  
CO 27  
54035 NANCY CEDEX

**Objet** : Dépôt plainte du 20/11/10 - LRAR 1A04365356772

Monsieur Le Procureur,

Par la présente lettre, je viens circonstancier la plainte que j'ai déposée le samedi 20 novembre 2010 à l'Hôtel de Police de Nancy contre Melle I V ,

Par jugement du 15 juin, Minute 10/2114, RG 10/00206, rendu par le Tribunal de Grande Instance de Nancy en Collégiale Familiale, il est explicitement écrit et signé par la présidente du jury et par le greffier, en page 9, « - *Dit que Monsieur Philippe RICHARD pourra voir et héberger l'enfant à l'amiable et à défaut d'accord les entre les parties, les première, troisième et éventuellement cinquièmes fins de semaine de chaque mois du samedi 9 heures au dimanche 18 heures, à charge pour Monsieur Philippe RICHARD d'aller chercher ou faire chercher l'enfant et la ramener ou la faire ramener au lieu de sa résidence* ».

Comme à l'habitude, je me suis rendu au domicile de ma fille Anouk ,  
, pour aller la chercher durant ce week end du 20 et 21 novembre, étant donné que j'avais exercé mon droit de visite la seconde semaine des vacances de la Toussaint, à savoir du 30/10/10 à 9h au 06/11/2010 à 9h. J'ai sonné, sonné et encore sonné à la porte de Melle V qui n'a pas voulu répondre. Je l'ai donc appelé sur son téléphone portable et j'ai laissé un message en lui ordonnant de me laisser Anouk conformément au jugement. Elle n'a pas décroché et le message est enregistré sur sa messagerie, elle ne peut donc pas le nier. J'ai de nouveau sonné et resonné. Elle n'a pas voulu m'ouvrir et me donner Anouk. Elle est restée derrière sa fenêtre, croyant que je ne la voyais pas, tout en m'insultant comme elle a en a pris l'habitude depuis juillet 2009.

J'ai donc composé le 17 police-secours depuis mon téléphone portable et j'ai eu un interlocuteur auquel j'ai demandé l'intervention d'une équipe de police immédiatement. Cet interlocuteur a refusé catégoriquement en me répondant que la police avait autre chose à faire et n'interviendrait plus dans ce genre de conflit, j'ai insisté et je lui ai expliqué qu'il mettait en danger par son refus la vie de certaines personnes. L'agent de police au téléphone s'est entêté dans son discours que je ne pouvais absolument pas approuver. Je lui ai alors demandé par deux fois de me décliner son nom puisque je lui avais donné le mien, qu'il avait mon numéro de téléphone portable et que l'appel était enregistré. Il a refusé et il m'a raccroché au « nez ».

17 rue de Bavière - "Les Grèbes" - 54500 VANDOEUVRE LES NANCY - Tél. : 03.83.57.14.14 - Fax : 03.83.57.90.73  
Email : [info@crealize.fr](mailto:info@crealize.fr) ou [crealize@wanadoo.fr](mailto:crealize@wanadoo.fr) - [www.crealize.fr](http://www.crealize.fr)

J'ai donc repris mon véhicule et je me suis rendu de suite à l'Hôtel de Police boulevard Lobau. Après deux heures d'attente, un fonctionnaire de police peu aimable est venu me chercher pour un conduire dans un petit bureau exigu et d'une saleté inimaginable. Je lui ai relaté les faits, lui ai donné le jugement pour lecture et copie, je lui ai dit que je venais déposer plainte contre Melle I V . Le fonctionnaire de Police a lu le jugement puis il s'est mis devant son ordinateur, a tapé sur son clavier, a imprimé un document et me l'a tendu pour signature, tout cela dans le plus pur silence. Ce document était une main courante. Je lui ai expliqué que je ne signerais pas celui-ci et que je venais déposer une plainte. Il a refusé alors de prendre ma plainte et il a commencé à faire monter le ton de la conversation. Je lui ai dit que dans ce cas, je voulais qu'il me fasse un papier sur lequel il notifie son refus. Après réflexion et discussion et face a mon obstination, il m'a répondu sur un ton désagréable : « *Ok, Ok, Ok ... je vais vous la faire votre plainte* » .... et je vous passe sous silence ses commentaires. Le fonctionnaire a alors notifié sur son ordinateur ma plainte. Il m'a demandé de relire l'écran et de lui dire si j'avais quelque chose à ajouter. Je lui ai simplement dit que je n'avais rien à ajouter mais qu'il serait bien de corriger les fautes d'orthographe et j'ai commencé à les énumérer. A la cinquième faute, il a imprimé le document en double exemplaire dans l'état et me les a tendus pour signature. J'ai donc corrigé le reste des fautes sur le premier exemplaire. A ce moment, le fonctionnaire s'est emporté à la limite des insultes et a refusé que je corrige les fautes sur le second imprimé et m'a ordonné de le signer dans l'état parce qu'il assumait ses fautes d'orthographe et je le cite « *qu'il en avait rien à fiche des fautes* ».

Je suis docteur ingénieur, PDG de sociétés depuis plus de 10 ans, et sincèrement, personne ne s'est jamais adressé à moi comme l'ont fait ces fonctionnaires de Police ce samedi 20/11/10. Je peux vous dire que si l'un de mes salariés s'adresse ainsi à l'un de ses collaborateurs, de ses clients ou de ses fournisseurs, je n'hésiterais pas la moindre seconde à initier immédiatement un licenciement ! Je suis vraiment outré et choqué par ces comportements !

Je reviens à ma plainte. Je suis très inquiet, Monsieur le Procureur, par la santé de ma fille Anouk. Je suis venu la chercher le samedi 02 octobre et Anouk était malade, elle toussait et avait le rhume de cerveau. Je l'ai gardée au chaud tout le week-end en veillant sur elle. Je suis de nouveau venu la chercher le samedi 16 octobre et Anouk était toujours malade. Je suis de nouveau venu la chercher le samedi 30 octobre et Anouk était toujours malade. Je l'ai gardée toute la semaine et je l'ai soignée. Lorsque je l'ai ramenée, Anouk n'était plus malade. Il m'a été rapporté vendredi dernier qu'Anouk était de nouveau malade ... ce qui explique manifestement le refus de sa mère de me la laisser. Evidemment, sur le plan juridique, j'aurais du aller l'immerger dans l'environnement microbien sursaturé de la salle d'attente pour obtenir un certificat médical. Mais je suis un papa responsable et soucieux du bien être de sa fille et je ne cautionne pas ce petit jeu là.

La mère d'Anouk est manifestement soutenue par les juges aux affaires familiales, les enquêtes sociales sont fausses et partiales, la procédure judiciaire est abusive. J'ai demandé des explications à Mme la Présidente du TGI conformément à mes droits mais elle refuse et viole systématiquement les articles 266 à 272 du NCPC relatifs à une enquête sociale. Je vais dans les prochains jours vous adresser une plainte circonstanciée.

Je vous remercie de prendre en considération ma présente plainte et de m'aider dans l'unique intérêt du bien être de ma fille Anouk.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Philippe RICHARD,

Copie :

- Madame le Chef du Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Justice, Mme Frédérique CIULIN-LAHONDES,
- Monsieur le Ministre de la Justice, Mr Michel MERCIER.

17 rue de Bavière – "Les Grèbes" - 54500 VANDOEUVRE LES NANCY - Tél. : 03.83.57.14.14 - Fax : 03.83.57.90.73  
Email : [info@crealize.fr](mailto:info@crealize.fr) ou [crealize@wanadoo.fr](mailto:crealize@wanadoo.fr) - [www.crealize.fr](http://www.crealize.fr)